



Ville de Fleury-les-Aubrais

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

S²LO

ID : 045-214501470-20241125-CC_DM2_2024-BF

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024_109

4) Budget annexe du Centre culturel 2024 - décision modificative n°2

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq novembre, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le 18 novembre 2024, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Barbara NUGOU, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent·e·s avec procuration :

Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Absent·e·s :

Mme Karine PERCHERON, Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Sébastien VARAGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35
Nombre de présents : 30
Nombre de conseillers votants : 32

FINANCES**4) Budget annexe du Centre culturel 2024 - décision modificative n°2****Mme Bruno LACROIX, Premier adjoint, expose**

Un ajustement des autorisations budgétaires est nécessaire sur le budget annexe du Centre culturel, au regard des prévisions inscrites au budget 2024.

Compte tenu du déroulement de l'exercice courant, et des résultats 2023 repris au budget supplémentaire 2024, cet ajustement consiste à modifier la ventilation des crédits de fonctionnement par chapitres, avec une diminution des dépenses de fonctionnement du chapitre 011 (charges à caractère général), à hauteur de 27 000€, équilibrée par une augmentation au chapitre 012 (charges de personnels et frais assimilés) à hauteur de 22 000€, et une augmentation au chapitre 042 (Opérations d'ordre de section à section) à hauteur de 5 000€.

Il est également proposé d'ajuster la section d'investissement à hauteur de 9 254€, par une augmentation au chapitre 040 (Opération d'ordre de section à section) de 5 000€, ainsi qu'une augmentation de l'excédent d'investissement reporté de 4 254€ (régularisation d'une erreur de report lors du budget supplémentaire), équilibrée par une augmentation au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) de 9 254€.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la modification d'affectation de crédits suivante :

Section	Sens	Chapitre	Nature	Proposition de décision modificative n°2
Fonctionnement	Dépenses	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	60612- Énergie-Électricité	-27 000,00
		012-CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	6215- Personnel affecté par la commune membre du GFP	19 000,00
			64131 - Rémunérations	3 000,00
		042-OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	6811-Dotations aux amortissements	5 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Investissement	Dépenses	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188 -Autres	9 254,00
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Recettes	040-OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	28188-Autres	5 000,00
		001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 254,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 7 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte la décision modificative n°2 du budget annexe du centre culturel 2024.

Adopté à la majorité par 24 voix pour

**5 voix contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR,
M. LE BEUZE**

3 abstention(s) : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 26 novembre 2024



Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "FF", is written over the printed name of the signatory.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/11/2024

Publié le : 27/11/2024

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le



ID : 045-214501470-20241125-CC_DM2_2024-BF

